



PAR COURRIEL

Québec, le 29 septembre 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.121

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- «
- Pour l'année complète 2024 et l'année 2025 en cours :
 - Évolution du nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile, par établissement de santé
 - Évolution du nombre de personnes en attente d'un service de soutien à domicile, par établissement de santé
 - Évolution du nombre d'heures en soutien à domicile, par établissement de santé et par type de prestataire. » (*sic*).

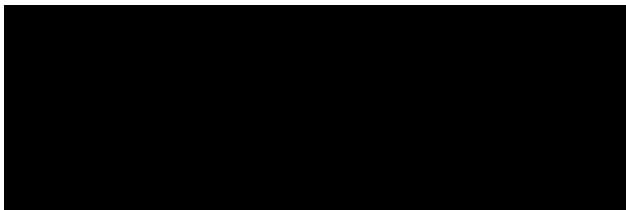
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2